



Réparations incombant au locataire ou au propriétaire ?

Par **lilou5584_old**, le **30/10/2007** à **15:54**

Bonjour,
Je suis locataire d'un meublé et j'ai des soucis avec ma porte, il m'est quasiment impossible de la fermer à clé. J'ai essayé de la graisser mais c'est une serrure très sophistiquée (fermeture en trois temps et aucune planche à l'extérieur) et il faut des outils spéciaux.
Je voudrais savoir si je fais venir un serrurier et que celui-ci fait des réparations sur le mécanisme de fermeture de la porte d'entrée est-ce que ces dépenses seront à ma charge ? Je ne suis là que depuis trois semaines et je ne pense pas que cela soit du à mon usage mais plutôt au mécanisme.
J'ai une dernière question, si en rentrant je n'arrive pas à ouvrir la porte avec mes clés et que je dois faire venir un serrurier pour qu'il me l'ouvre, est-ce que cette dépense restera à ma charge surtout s'il change une partie du mécanisme ?
Je vous remercie par avance de bien vouloir me répondre
MERCI

Par **ly31**, le **01/11/2007** à **20:31**

Bonsoir,
Je vous conseille d'en parler le plus rapidement possible à votre propriétaire et lui confirmer vos dires par une lettre en "A.R."
Au bout de trois semaines, il est de toute évidence que le mécanisme devait déjà avoir un problème
Si vous faites appel à un serrurier, vous risquez de ne pas être remboursé par le propriétaire, à moins que celui-ci, soit de TRES bonne foi
Si vous restez derrière la porte (dans les jours à venir) et que vous êtes dans l'obligation de faire appel à un serrurier, vous devrez lui régler la facture en principe sur le champ, mais c'est toujours le même problème, à savoir, que si votre propriétaire est de bonne foi, il doit vous rembourser !
Je vous souhaite bon courage et je vous remercie de bien vouloir me tenir informée de la suite de cette affaire
ly31